

**STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT
AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)
MALI**



8^{ème} Phase Opérationnelle, 2024 - 2028

Juillet 2024

Sommaire

1. INTRODUCTION	5
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations	6
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	7
3.1 Alignement avec les priorités nationales.....	7
3.2 Lacunes et possibilités	9
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8.....	9
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	11
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	11
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	16
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes .	16
4.4 Gestion des connaissances	16
5. PLAN DE COMMUNICATION	16
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	17
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	17
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	18
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	19
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	19
9.2 Cadre de résultats de la SNP.....	21
10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	23

Tableau 1: Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux	7
Tableau 2: Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux	9
Tableau 3: Description des risques identifiés dans l'OP8	18
Tableau 4: Plan de S&E au niveau du programme national	19
Tableau 5: Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF	21

Sigles/acronymes

AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
ABN	Agence du Bassin du Niger
ABS	Agence du Bassin du Sourou
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AIBT	Accord International des Bois Tropicaux
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale
AER	Agence des Energies Renouvelables
APA	Accès et Partage des Avantages
APACs	Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
BD	Biodiversité
BMUV	Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des communautés
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEC	Comité d'Experts Consultatif
CEPMA	Coalition pour l'Environnement et lutte contre les Produits chimiques dans l'orpillage traditionnel au Mali
CNP	Comité National de Pilotage
CPMT	Centrale Programme Management Team
CS	Convention de Stockholm
COFO	Commission Foncière
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Extraction Minière Artisanale à Petite Echelle
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GCT	Groupes Consultatifs Techniques
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Global Environment Facility
GMV	Grande Muraille Verte
NDT	Neutralité en matière de la Dégradation des Terres
OCB	Organisation Communautaire de Base



ODD	Objectifs de Développement Durable
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Phase Opérationnelle
OSC	Organisation de la Société Civile
PAN	Programmes d'Actions Nationaux
PANA	Plan d'actions Nationaux d'Adaptation
PAS	Programmes d'Action Stratégique
PBF	Peacebuilding Fund
PEPPO	Projet d'Élimination et de Prévention des Pesticides Obsolètes
PMF/FEM	Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRTD	Projet de Restauration des Terres Dégradées
SECO-ONG	Secrétariat de Concertation des Organisations Non Gouvernementales
SNGIE	Système National de Gestion de l'Information Environnementale
SNP	Stratégie Nationale du Programme

Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD) ¹

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national (2023)	12 223 908 USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	500 000 USD
Fonds STAR FEM de l'OP8	500 000 USD
Autres fonds (sécurisés)	
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	1 000 000 USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancement (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découlent, les communautés locales, en particulier, les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

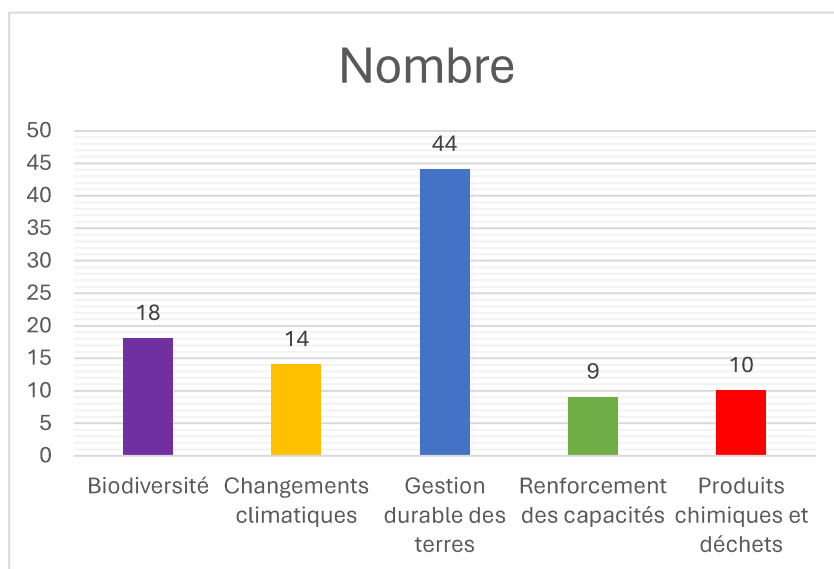
Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancement du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

¹ Le niveau des ressources de l'OP8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes OP7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

Depuis son lancement en 1994, le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) Mali a couvert 460 projets, dont 436 avec subvention et 24 en cofinancement, pour un montant total de 16,533,752 USD mobilisé. La phase opérationnelle 7 (OP7), couvrant la période de 2017 à 2023, a vu la réalisation de 96 projets répartis sur les cinq thèmes prioritaires du GEF : biodiversité (18 projets), changement climatique (15 projets), dégradation des terres (44 projets), renforcement des capacités (9 projets) et gestion des pesticides et produits chimiques (10 projets). Ces initiatives ont touché 4 000 bénéficiaires, dont 36% de femmes et 15% de personnes handicapées, mises en œuvre par neuf ONG et trois OCB.

Figure 1: Nombre de projets financés durant OP7



En matière d'inclusion sociale, le programme a sensibilisé 630 personnes atteintes d'albinisme ; distribué des kits solaires et formé 30 jeunes diplômés albinos sur le changement climatique ;

En matière de la défense et la restauration des sols le programme a formé 3 200 paysans formateurs dont 230 femmes appliquent les techniques de DRS/CES ; produit 58 000 plants en pépinière portant sur les espèces locales ; formé Vingt (20) paysans aux techniques de culture d'anacarde ; 1500 mètres linéaires de cordon pierreux réalisés ; 157 tonnes de compost sont produits par les femmes ; la construction de 95 foyers améliorés ; 800 hectares de terres agricoles dégradées récupérées.

Dans le cadre des activités socio-économiques : 200 femmes sont formées aux techniques de maraîchage bio, l'installation et la fonctionnalité de cinq (5) périmètres maraichers. 150 femmes sont formées aux techniques de production de beurre de Karité amélioré et de ces dérivés (lait corporel et crème,); 15 000 litres de jus de zaban sont produits, transformés et vendus par les jeunes et les femmes ; 85 pépiniéristes sont formés et sont capables de gérer et d'exploiter des pépinières.

En termes de renforcement de la visibilité, un site web du PMF/FEM et son hébergement assuré. Les compétences de 25 agents (ONG et CNP) ont été renforcées en genre.

En matière et déchets et polluants organiques, 5 000 emballages vides et déchets apparentés sont récupérés et sécurisés.

En termes de leçons apprises, l'OP7 a engrangé des résultats édifiants mais les efforts doivent se poursuivre pour consolider les acquis qui restent encore fragiles.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Tableau 1: Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux FEM-8	Le Mali a tenu son dialogue national sur le GEF-8 le 22 juillet 2024
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	La République du Mali, a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 29 mars 1995.
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	Adoption par le Gouvernement en Conseil de Ministres le 10 mai 2001, révisée en 2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	La Loi n°2014-042 du 25 août 2014 et le décret n°2016-0576/P-RM du 11 août 2016 ont autorisé la ratification du Protocole de Nagoya
Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté par la Conférence des parties réunies à Nagoya (Japon)	15/10/2010 adopté par la Conférence des parties réunies à Nagoya (Japon), le 15 octobre 2010 (Ratification : Décret n°2015-643
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Signature : 22/09/1992, Ratification : 28/12/1994 Décret N°94-447-P-RM du 28 décembre 1994
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	La première Communication Nationale en 2000, la seconde en 2011, la troisième en 2017 et la Quatrième est en cours
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	Le Mali a élaboré et déposé son NAMA en 2009
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC. Le Mali a élaboré et déposé son PANA en 2007 lors de la Conférence des Parties à Bali.	Le Mali a signé et ratifié respectivement en 1992 et 1994, un Programme National d'Adaptation (PANA)
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	Le Mali a élaboré son document de CDN en 2015. La révision de la CDN en 2020-2021 qui sera évalué 2025
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	Le Mali a signé le 15 octobre 1994 la convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification avant de la ratifier le 31 octobre 1995.
Programmes d'action nationaux (PAN) de la CNULCD	Le Mali a élaboré une Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée en 1998 assortie de 9 programmes nationaux de lutte contre la désertification, CSI GDT, en 2011,
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP), signée à Stockholm le 22 mai 2001 (Ratification : Décret n°2003-201
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Signature 10 octobre 2013 et ratification le 25 mai 2016
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	Date de lancement de la mise en œuvre : Février 2016
Accord International des Bois Tropicaux (AIBT) Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, adopté à Genève, le 27 janvier 2006 (Ratification : Décret n°2010-412	L'Accord a été ratifié par la loi n°2011-008 du 18 Mai 2011et le décret n°10-412/P-RM du 03 Août 2010
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	Le Mali a ratifié l'accord en 2000.

Traité, relatif à l'adhésion de la République de Guinée à l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)	Ratification le 17/03/2006 ; Décret n°2006-343
Convention portant statut du fleuve volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV),	19/01/2007 Signée à Ouagadougou le 19 janvier 2007 (Ratification : Décret n°2008-172)
<u>Charte de l'eau du bassin du Niger, signé à Niamey le 30 avril 2008)</u>	30/04/2008 (Ratification : Décret n°2009-405)
Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (texte révisé), adoptée par la 2ème session ordinaire de la conférence de l'Union, à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003)	11/07/2003 (Ratification : Décret n°2004-483)
Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté à Kyoto, le 11 décembre 1997	11/12/1997 Ratification : Décret n°2002-58
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international,	10/09/1998 Adoptée à Rotterdam, le 10 septembre 1998 (Ratification : Décret n°2003-35)
Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination,	22/03/1989, adoptée à Bale le 22 mars 1989 (Ratification : Décret n°2000-449)
Charte des eaux du fleuve Sénégal, signée par les Chefs d'Etat du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal,	28/05/2002 Le 28 mai 2002 (Ratification : Décret n°2003-08)
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie,)	Ouvert à la signature le 15 août 1996 à la Haye (Ratification : Décret n°1999-224)
Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone Signée le 22 mars 1985 au Protocole de Montréal relatif à des Substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone,)	Signé le 16 septembre 1987 et son Amendement adopté à Londres Le 29 Juin 1990 (Ratification : Décret n°1993-473)
Convention sur le Commerce International des espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction	Signée le 03 mars 1973 à Washington (Ratification : Décret n°1993-165)
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières,	Signée le 30 janvier 1991 à Bamako (Ratification : Décret n°91-15)
Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles,	Signée à Alger en septembre 1968 (Ratification : Ordonnance n°1972-039)
Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,	Signée le 7 juin 2010 à Ndjamena

3.2 Lacunes et possibilités

Eu égard à l'immensité des défis environnementaux due à la fragilité des écosystèmes et au contexte socio-économique et politique instable, pour y adresser ces défis, plusieurs accords et conventions ont été ratifiés par le Mali pour créer un environnement propice prenant en compte les priorités environnementales. Nonobstant cette observation, les lacunes ont été décelées et ont affecté dans une moindre mesure les résultats du programme. Au nombre des lacunes, on peut citer le manque de compétences dans l'élaboration/planification des projets à soumettre avec les communautés. Cette nouvelle stratégie exigera un diagnostic plus approfondi avec les communautés pour qu'elles se reconnaissent au sein des projets. Sur le plan programmatique, les populations doivent être associées au diagnostic en vue de formuler des projets pertinents, gage de leur engagement, adhésion voire appropriation.

Les missions du CNP doivent porter sur l'approbation des projets mais aussi sur la formulation des stratégies de mobilisation des ressources pour le programme. Un choix rigoureux doit être fait en fonction des priorités nationales, des avantages environnementaux, à la taille de l'enveloppe et à la durée du projet afin que les impacts soient plus visibles sur le terrain des ONG/OCB porteuses de projet.

Les possibilités d'action vont porter sur une mise à échelle des bonnes pratiques sur les expériences réussies et le développement des chaînes de valeur. Le programme doit privilégier une approche de gestion intégrée des écosystèmes pour mieux impacter les acquis et susciter beaucoup plus de synergies et de complémentarité avec d'autres programmes opérant dans la même zone aux fins de mutualiser les expertises, surtout dans un contexte de raréfaction des ressources. L'identification des projets doit nécessairement impliquer les populations, les maires et l'administration afin que les impacts soient plus durables au niveau des communautés. Pour mieux responsabiliser les communautés et pérenniser les interventions, le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) sera utilisé par le programme lors du choix des sites.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Conformément aux initiatives stratégiques mondiales convenues pour l'OP8, le résumé des priorités du programme national prendra en compte les besoins et des possibilités au niveau national. Elles seront axées sur les priorités suivantes :

Tableau 2: Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des	Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les	Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistances et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de

peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	droits des peuples autochtones et des communautés locales 3. Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	répartition des éléphants : « PIMS- PNUD-FEM 5778 » Projet Wild foundation Patronat, Cadre Concertation national du FEM Réseau CEPMA Conseil National de l'Environnement Conseil National de l'Agriculture
Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone 1. Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	1. Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance	AER - Énergie moderne
Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire. 3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.	Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire. Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture.	Le projet sur les opportunités de Développement du secteur de l'extraction minière artisanale et petite échelle de l'or (EMAPE). Projet d'élimination et de prévention des pesticides obsolètes (PEPPO : DNACPN)
Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion. Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.	FAFE/MPFEF la Vulgarisation de la loi N°2018-077 du 12 Juin 2018 relative à la promotion de l'inclusion sociale des personnes vivant avec handicap
Gestion des connaissances (GC) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB.	Gestion des connaissances Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités.	Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE) Observatoire du DIN) Observatoire de l'ABN

3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Améliorer les capacités des OSC/OCB. Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Observatoire de l'OMVS Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara (IAGMVSS)
Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Approche GAR Intégration de la théorie des CC dans tous les Projets et Programmes SNIGEE, MRV

Les régions du centre ont été les plus lourdement touchées par les effets de la crise sécuritaire occasionnant des déplacements massifs surtout des femmes et des enfants. L'OP8 contribuera à relever ces défis pour améliorer les conditions de vie de ces populations les plus vulnérables. Les partenaires se mobilisent pour apporter une assistance multiforme en termes d'appui des communautés face aux effets néfastes des changements climatiques, de la perte de la biodiversité surtout dans le delta, à une meilleure sécurisation du tissu social et la promotion des filets sociaux porteurs de meilleures conditions de vie et d'existence des populations. Des synergies voire des complémentarités seront développées avec le projet éléphant du Gourma sur financement GEF/PNUD, le programme sur la sécurité climatique du PNUD, la consolidation de la zone des trois frontières avec le Liptako gourma sur financement de la Banque Mondiale, les coopérations Danoise et Suédoise, le PRTD de la Banque mondiale et la GMV, etc.

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

Les subventions seront allouées aux ONG/OCB sur la base des critères de sélection très rigoureux. Les règles de gouvernance de l'organisation seront mises à contribution, l'expérience du porteur de projet et sa connaissance de la zone d'intervention. Le porteur doit avoir un encrage avec les légitimités traditionnelles. Les montants de la subvention se situeront aux alentours de 50 000 USD par proposition pour une durée d'environ 18 mois. 70% des subventions seront allouées dans les paysages terrestres sélectionnés, les 30% vont couvrir les zones hors paysages sélectionnés qui sont d'une grande vulnérabilité climatique et écologique.

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Caractéristiques environnementales mondiales

- ☒ Présence d'écosystèmes importants reconnus à l'échelle mondiale et/ou nationale
- ☒ Présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale et/ou nationale
- ☒ Zones où l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème sont de plus en plus menacées
- ☒ Présence de terres dégradées prioritaires au niveau mondial et/ou national
- ☐ Zones à faible accès au réseau et à l'électricité propre
- ☒ Zones exposées à la vulnérabilité au changement climatique
- ☒ Zones couvertes par les plans d'action stratégiques (PAS) pour les eaux internationales - Grands écosystèmes marins et bassins hydrographiques

☒ Zones reconnues comme importantes/prioritaires par le biais de processus et d'institutions internationales et nationales (par exemple, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, zones clés pour la biodiversité, points chauds de dégradation des terres (DT), points chauds de déforestation (GDF), alignés sur les SPANB, les PANA, les CDN et autres stratégies nationales relatives aux AMEs).

Caractéristiques socio-économiques

- ☒ Zones du pays à indice de pauvreté élevé/faible développement humain
 - ☒ Présence de systèmes de gouvernance traditionnels solides (tels que les territoires traditionnels, les APAC)
 - ☒ Présence d'un patrimoine culturel important (y compris des sites sacrés, des éléments archéologiques, des connaissances traditionnelles, etc.)
 - ☒ Présence de peuples autochtones/groupes vulnérables/groupes ethniques minoritaires
- Capacités des parties prenantes

- ☒ Disponibilité des organisations (ONG, OSC et OCB)
- ☒ Disponibilité des institutions partenaires (gouvernements locaux, groupes de la société civile, universités, réseau de PI, autres)

Considérations supplémentaires : potentiel à long terme pour le rôle du PMF

- ☒ Consolidation des acquis et les réseaux des phases opérationnelles précédentes
- ☒ Offre d'opportunités d'un impact plus profond et d'une adoption plus large (mise à l'échelle, réplication, influence politique)
- ☒ Présence ou possibilité de collaborer avec d'autres efforts à grande échelle de cofinancement et d'initiatives conjointes (par exemple, projets du FEM et du PNUD, donateurs multilatéraux/bilatéraux, secteur privé, fondations).
- ☒ Considérations logistiques (par exemple, accessibilité géographique, problèmes de sécurité, infrastructure)
- ☒ Offre des possibilités de renforcer les capacités des communautés locales, des parties prenantes et des partenaires de mise en œuvre.
- ☒ Possibilité d'intégrer des approches novatrices
- ☒ Possibilité d'intégrer des approches transformatrices de l'égalité des sexes.

Pour maximiser les impacts et s'inscrire dans la durabilité et dans la justice climatique et sociale, les acquis seront consolidés mais de nouveaux projets seront sélectionnés pour cette OP8.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

Les zones stratégiques se décrivent comme suit :

1. Delta Intérieur du Niger/Gourma des éléphants / Bassin du Sourou

Le Delta Intérieur du Niger (DIN), forme une plaine d'inondation de 20 000 à 30 000 km². Le DIN est une zone de pâturage pour 40% du bétail du nord du pays. La majorité de cette population se situe dans la fourchette de pauvreté de 44% à 61%. Le DIN est également un écosystème unique en valeur écologique. C'est un site de la Convention sur les zones humides (RAMSAR)² depuis 2004, qui héberge une grande population de 112 espèces d'oiseaux migrateurs et non migrateurs ainsi que de mammifères en voie d'extinction, comme l'hippopotame et

² Sous RAMSAR 1971, chaque partie contractante s'engage à désigner au moins un site de zones humides à inclure dans la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste RAMSAR »). Il y a plus de 2 000 « sites RAMSAR » sur les territoires de plus de 160 contractants RAMSAR à travers le monde.

le lamantin. Dans le Gourma (environ 32 000 km²), il existe l'une des populations d'éléphants (316) les plus vulnérables d'Afrique (*Loxodonta africana*) adaptée au désert. Plus récemment, la découverte de l'or dans la biosphère du Gourma a entraîné un afflux des populations au cœur de la réserve de biosphère venant du Mali et de plusieurs pays. En plus de la destruction des habitats et de la biodiversité, le braconnage et l'utilisation des produits toxiques comme les cyanures occasionnés par l'orpaillage constituent un problème environnemental et de santé.

Site Ramsar en mars 2013, le bassin du Sourou abrite deux forêts importantes : la forêt de Samori (244.800 ha) dans le cercle de Bankass est la plus importante du bassin, et la forêt de Ségué (82.300 ha) couvre essentiellement le cercle de Koro. Ces forêts subissent non seulement les effets des changements climatiques (baisse de pluviométrie, faibles crues, etc.) mais aussi sont soumises à une intense surexploitation par une population et un bétail en constante croissance. En conséquence elles sont très dégradées, et peinent même à satisfaire les demandes d'une population en bois énergie et pour autres usages. Dans ces forêts certaines espèces rares ou en voie de disparition sont : *Acacia albida* (Balazan), *Bauhinia rufescens* (Niama), *Dicrostachys cinerea*, *Loudetia togoensis* (Gasan) et *Securinega virosa*.

2. Réserve du Bafing/Biosphère de la Boucle du Baoulé

La Réserve de biodiversité du Parc du Bafing (176 469 ha) est actuellement soumise à des menaces qui sont : l'extension des terres agricoles, l'accroissement de la taille des troupeaux de bétail, l'intensification du défrichement de la savane arborée et des forêts et l'exploitation des minéraux. Dans le Falémé, l'orpaillage s'y réalise sur plus de 1200 sites. Il occupe plus de 80 % des personnes vivant dans cette région (Ba, 2018). L'ampleur de la catastrophe écologique est énorme. La Pollution physique qui se traduit par la destruction du paysage avec la déforestation, la disparition du tapis herbacé et de la faune sont des conséquences visibles de l'orpaillage. La pollution chimique est de nature chimique avec la présence de mercure et du cyanure.

La boucle de Baoulé (2 500 000 hectares) est un site reconnu en tant que réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 1982. La zone est l'une des dernières au Mali avec d'importantes espèces de biodiversité de valeur universelle y compris les chimpanzés de l'Ouest et les antilopes.

3. Bassin du Sankarani/District de Bamako :

Le Bassin du Sankarani (9 240 km²), regorge beaucoup d'atouts ; entre autres : le potentiel hydraulique important ; la faune et la flore de grande importance ; les substances diversifiées dont les Produits Forestiers Non Ligneux ; le cheptel à effectif important ; l'existence de sites touristiques importants (site mystique de Kandji et la Résidence de détente du Gouverneur Louveau).

Dans le cadre du renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilients et à la prise en compte des déchets solides et liquides, l'OP8 va identifier des projets innovants pour faire du District de Bamako une ville durable.

c) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Les ressources et subventions seront orientées vers des paysages terrestres en dehors des paysages traditionnels prioritaires sélectionnés qui apportent une valeur ajoutée significative au relèvement des défis environnementaux complexes.

Dans ce cadre, les partenaires ONG et OCB seront appuyés pour faire des propositions de projets innovants, inclusifs et percutants en fonction des besoins des communautés vulnérables des zones concernées.

Brève analyse de genre sur la situation des femmes / hommes dans les paysages sélectionnés :

Compte tenu des inégalités entre les sexes dans les communautés rurales au Mali, la dégradation des écosystèmes, l'appauvrissement de la faune et les conséquences du changement climatique ne pourront qu'amplifier les modèles existants de discrimination sexuelle. Il s'agira pour l'OP8 d'intégrer les questions d'égalité de genre pour amorcer les changements transformationnels sur le rôle et le statut de la femme dans la préservation des écosystèmes ; assurer une autonomisation des femmes et des filles afin qu'elles puissent jouir de leurs droits socioéconomique et environnemental et culturel afin qu'elles soient plus responsables et dignement représentées dans la société ; accroître le revenu des femmes à travers des activités génératrices de revenus et sur l'exploration des filières porteuses afin que les pressions sur les ressources naturelles soient plus amoindries et les activités sur les énergies renouvelables telles que approches de cuisson propres, foyer amélioré en banco et biogaz.

Figure 2. : Boucle du Baoulé



Coordonnées : [14° 05' 00" N, 8° 53' 00" O](#)

Figure 3. : Le Sankarani



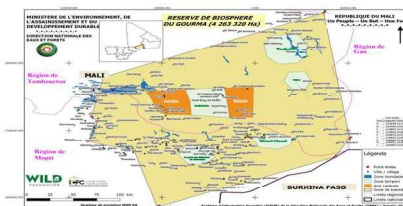
Coordonnées : [11° 10' 54" nord, 7° 23' 58" ouest](#)

Figure 4. : Le Delta Intérieur du Niger.



[14° 37' 00" N, 4° 30' 00" O.](#)

Figure 5: GOURMA Figure 6. : Le Bafing



[2° 05' 00" nord, 0° 30' 00" ouest1.](#)



[13° 48' 43" N, 10° 49' 42" O](#)

Figure 7. : **FIGURE DU SOUROU**

Intégralité 1. Zone agroécologiques

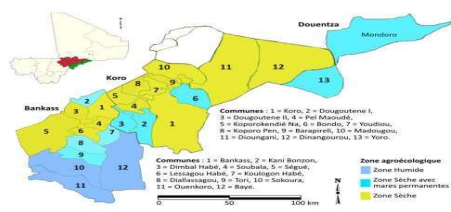


Figure 8. : **LA FALEME**



Coordonnées : 13° 43' 36" N, 3° 19' 41" O

Coordonnées : Latitude : 14.455, Longitude : -12.1994

d) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Les initiatives stratégiques suivantes seront mises en œuvre pour obtenir un impact plus important grâce à une approche multifocale/intégrée dans chacun des paysages terrestres sélectionnés.

- **Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés**
- **Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone**
- **Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets**

Le PMF/FEM priorisera des initiatives des ONG ou d'Organisation Communautaires de Base (OCB) proposant des actions locales et novatrices à travers les projets dans les domaines suivants :

Agro-écologie climato-intelligente et innovante

- Biodiversité (La promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles, la conservation de la diversité biologique) ;
- Changements climatiques (amélioration de l'adaptation au changement climatique et les actions sur la sécurité climatique ; la réduction des émissions des gaz à effet de serre)
- Eaux internationales (l'utilisation rationnelle des ressources en eau)
- Dégradation des sols (La gestion durable des Terre et des eaux et la vulgarisation et d'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales)

➤ **Coalitions pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale, nationale et mondiale**

- Polluants Organiques Persistants (POPs)
- Gestion des déchets/Villes durables (L'utilisation des énergies renouvelables moins polluantes et une meilleure gestion des déchets dans les villes)

➤ **Renforcement des capacités et de la visibilité du PMF/FEM et de ses partenaires**

- Formation sur les techniques sur les thèmes prioritaires du FEM au bénéfice des ONG/OCB partenaires et les membres du CNP-PMF/FEM ;
- Formation sur les outils de gestion des projets PMF/FEM ; Mobilisation des ressources ; Planification ; capitalisation

➤ **Autonomisation et inclusion :**

- L'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des genres ; la prise en compte des personnes vivant avec handicap ; la contribution à la réduction de la pauvreté

e) **Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires**

Les ressources et subventions seront orientées vers des paysages terrestres en dehors des paysages traditionnels sélectionnés qui apportent une valeur ajoutée significative au relèvement des défis environnementaux complexes.

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Le Mali a organisé son dialogue national FEM 8, le 22 juillet 2024 qui a regroupé les parties prenantes, projets bénéficiaires du FEM. Ce cadre a permis d'évaluer les performances et les leçons tirées de la phase 7 ; de partager la vision et la Stratégie du Mali pour l'utilisation de son allocation STAR afin d'obtenir un cofinancement significatif. L'OP8 va privilégier le renforcement des capacités des OSC, du secteur privé et de la partie nationale à la maîtrise des procédures et outils pertinents, à la formation d'experts nationaux (Points focaux des conventions, autres cadres des Ministères, et des consultants) en mobilisation des financements climatiques.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'OP8 mettra au centre de ses interventions les questions d'égalité de genre afin de soutenir les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Un accent sera mis sur l'inclusion des communautés rurales et indigènes avec des projets pilotes censés mieux les insérer dans le tissu social et dans la production. Le PMF-FEM va soutenir les plaidoyers en faveur de l'insertion des communautés indigènes et leur participation aux événements nationaux. Les femmes sont des actrices importantes dans les paysages prioritaires et mènent généralement des activités agricoles. Les interventions de l'OP8 vont privilégier les peuples autochtones dans tous les paysages prioritaires.

4.4 Gestion des connaissances

Le dispositif va respecter le caractère endogène des expériences et prendra en compte le savoir local et les populations autochtones. L'OP8 donne la priorité à la gestion des connaissances, à un suivi et une évaluation approfondie, en incluant une composante entière axée sur ces activités pour l'apprentissage et la mise à l'échelle des leçons. Des ressources dédiées seront mises à disposition pour les activités de S&E aux niveaux de la commune, du cercle, de la région, national et international, afin de garantir que les impacts du projet sont suivis et que l'apprentissage est partagé pour l'intensification des résultats, en particulier les paysages terrestres sélectionnés. Une plate-forme sera créée pour suivre et partager les informations, les ressources et l'apprentissage entre les initiatives connexes.

5. PLAN DE COMMUNICATION

L'accent sera mis sur l'information, l'éducation environnementale et la communication au profit de toutes les parties prenantes. Une stratégie de communication assortie d'outils sera élaborée et partagée avec l'ensemble des parties prenantes afin de mobiliser davantage les partenaires techniques et financiers sur la portée du programme. Avec l'Etat, il sera question de renseigner sur la mise en œuvre des différentes politiques en cours et opérer, au besoin, des réformes substantielles.

Les actions clés vont porter sur : le lancement de L'OP8 afin d'informer et de clarifier les rôles et responsabilités de chaque partie prenantes ; des séries d'information sur le terrain avec les communautés bénéficiaires ; l'utilisation du site du PNUD pour partage des résultats ; l'élaboration des microprogrammes radiophoniques avec les radios de proximité dans les langues locales et sur le parler du terroir ; l'utilisation des messages courts, précis et adaptés au public ; la participation aux fora ; la réalisation des films documentaires sur les enseignements tirés.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Des cofinancements seront recherchés avec les partenaires des projets évoluant dans la zone d'intervention ou au-delà et qui présentent un avantage et un intérêt particulier pour le Programme. Des cofinancements seront recherchés auprès des entreprises privées. Au niveau local, notamment avec les collectivités, les communautés et les OCB, les cofinancements en nature seront recherchés. Il s'agira de la participation des communautés aux actions communautaires au sein du programme.

b) Opportunités de cofinancement

Les opportunités de cofinancement seront explorées avec le PNUD et les agences des Nations Unies, telles que ONUFEMMES, FAO, PNUE, BM, BAD et les agences de coopération telles que l'ambassade des Pays Bas, les coopérations Suédoise, Belge et Danoise. Les cofinancements porteront sur les engagements concrets écrits des partenaires et non des simples annonces. L'OP8 renforcera les capacités des pays en matière de mobilisation des fonds climat qui existent (Fonds Verts Climat (FVC), Fonds d'adaptation, Fonds d'Investissement Climat (FIC), Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc...

Dans la poursuite du développement urbain, des synergies seront développées avec le « projet de résilience urbaine de Bamako et le projet sur les opportunités de Développement du secteur de l'extraction minière artisanale et petite échelle de l'or (EMAPE). Avec le secteur privé surtout avec les sociétés minières, des possibilités sont en train d'être explorées par le biais du ministère de l'Énergie et de l'eau pour porter ces partenariats.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

L'avènement de la justice climatique offre de réelles opportunités pour les états de mobiliser des financements et des partenariats pour circonscrire les défis environnementaux qui restent immenses et complexes. Les ONG/OCB à travers les expériences pilotes ont pu drainer des financements importants par le biais du fonds vert climat à travers leur adhésion au réseau climat Mali.

L'intégration du SGP au PNUD dans le processus de planification permettra de garantir et de sécuriser le financement, assurer l'efficacité du programme à travers l'intégration des résultats du SGP dans ceux du PNUD, permettre une meilleure visibilité du programme à travers la comptabilité des résultats. Ce renforcement de l'ancrage au PNUD au sein de l'unité environnement et développement durable du PNUD va renforcer les défis sécuritaires et la gestion des risques des interventions des projets mis en œuvre au Mali. A travers le PNUD, d'autres financements seront mobilisés et sécurisés au niveau des institutions du système des nations unies telles que FAO, ONU/FEMMES, BM, BAD, UNESCO, PNUE et les autres agences bilatérales. Le PNUD sera plus responsabilisé dans la mise en œuvre SPG au Mali. Les aspects de consolidation de la paix, le Peacebuilding Fund sera sollicité dans les cofinancements...

Après trois décennies de présence et d'effectivité des projets financés, le Mali fait partie des pays matures donc capables de mobiliser d'autres ressources. Le comité de pilotage doit intégrer cette dimension dans ses actions programmatiques et développer des outils pour mieux pérenniser les interventions au niveau des communautés, d'où prôner un financement endogène. Cette sécrétion de revenu interne doit davantage autonomiser le Programme et permettre une responsabilisation accrue et une prise en main par la partie nationale. Mais en attendant de formuler une stratégie de désengagement, le FEM doit poursuivre son appui avec un retrait progressif de son assistance technique et financière.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Tableau 3: Description des risques identifiés dans l'OP8

Décrire le risque identifié	Degré de risque	Probabilité du risque	Mesure d'atténuation des risques prévue
Risques 1 liés aux changements climatiques (aléas, inondations et autres catastrophes naturelles) et leur impact sur l'économie locale	Moyen	Moyen	Le SGP doit mettre en place avec l'appui de ses partenaires un système d'alerte précoce multirisque s- Préparer les communautés à la gestion des risques climatiques, - Doter les communautés d'information météorologique pour bien gérer la campagne agricole,
Risques 2 : Faible appropriation des projets et impacts par les communautés et par la partie nationale	Faible	Moyen	Participation des communautés, des maires et des services techniques à l'identification et la formulation des projets avec les OGG/OCB. Communication de cette stratégie auprès des parties prenantes aux plans national, régional et local
Risques 3 sécuritaires : Le contexte socio politique et sécuritaire entraîne des restrictions de circulation des personnes et des biens dans les régions du centre handicapant la poursuite des interventions	Moyen	Moyen	Le programme va s'insérer dans les mécanismes d'information sur les crises qui se tiennent dans les régions autour du gouvernorat. La sécurité clearance sera appliquée par le PNUD. Le projet mettra l'accent sur les légitimités villageoises et les COFO pour circonscrire les conflits et faire en sorte qu'une responsabilisation des fils du terroir soit privilégiée
Risque 4 : les interventions du projet exacerbent involontairement les conflits entre les usagers des ressources naturelles	Moyen	Moyen	Du fait de la fragilité des écosystèmes et de la superposition des systèmes de production, les conflits naîtront entre certains groupes et usagers autour de la gestion de celle-ci. La stratégie proposera de mécanisme de règlement des plaintes, en s'appuyant sur les mécanismes et arrangements coutumiers par les COFO
Risque 5 : faiblesse des financements compromettent les efforts du projet dans la contribution aux politiques sectorielle du au retrait de certains partenaires	Moyen	Moyen	Organiser dialogues, financement climatique, former la partie prenante et les ONG/OCB sur les modalités et les critères sur le financement climatique
Risques socio-culturels 6 : la non prise en compte des besoins et intérêt des femmes peut contribuer à creuser les inégalités hommes/femmes dans le domaine des activités du projet en terme de mise à échelle des bonnes pratiques GDTE	Moyen	Moyen	Prise en compte du genre dans la formulation, l'exécution et le suivi évaluation des projets. Mise en place d'un système de suivi évaluation axée sur le genre dans la mise en œuvre des projets. Formation des membres des équipes des projets et des agents opérationnels sur la prise en compte du genre

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Un dispositif de suivi & évaluation axé sur les résultats sera mis en place avec des outils adéquats. Ce dispositif permettra de suivre l'évolution du projet sinon des activités à travers des indicateurs pertinents. Il sera question d'élaborer un plan de travail annuel assorti de son budget et une déclinaison sera faite par trimestre pour permettre un suivi rapproché des activités et de la mise en œuvre du programme par le PMF. Un suivi mensuel par les agents des ONG/OCB et une supervision trimestrielle de l'équipe de la coordination et une supervision semestrielle des membres du comité national de pilotage.

La mise en place des outils sera possible grâce à l'expertise de l'équipe de la coordination nationale. Le PNUD sera appelé avec l'appui des membres du CNP à jouer le rôle d'assurance qualité pour la qualité des livrables produits par les ONG/OCB. Il y va de la pérennisation du dispositif. La production des différents rapports techniques, trimestriels et annuels sera régie par les mêmes dispositions. Pour l'efficacité des interventions et garantir de meilleurs résultats, le PMF doit prendre en compte les spécificités locales. Il doit rester et demeurer la garante technique et orienter sur les prises de décisions et les choix des interventions prioritaires pour éviter des choix inappropriés. Pour assurer la redevabilité des programmes et acter une certaine transparence auprès des partenaires financiers, les évaluations périodiques des projets seront réalisées. L'équipe de la coordination nationale veillera sur la qualité des plans de travail, le suivi des indicateurs et les rapports de suivi pour déceler les dysfonctionnements inhérents à toute activité humaine.

La création d'un Dispositif de Suivi-évaluation à distance adapté aux zones en situation d'insécurité sera requise. Les outils seront développés par le « SGP ou toute autre structure appropriée » pour la collecte et l'analyse des données de terrain pour le suivi des actions des projets mis en œuvre par l'OP8.

Par exemple : certains outils de suivi des activités à distance comme le GEMS, Kobo Toolbox, ... ont été développés et mis en œuvre sur les projets financés par la BM comme le PRRE, le PCRSS....

Tableau 4 : Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
				la SNP, le cas échéant. ³
Enquête sur le rapport annuel de suivi ⁴	Permettre un établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/PA en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8.	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants . CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

³ Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mai-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

⁴ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.

9.2 Cadre de résultats de la SNP

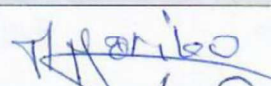
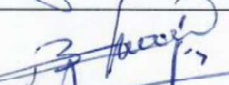
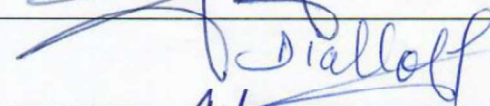
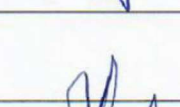
Tableau 5: Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD la liste des objectifs de développement durable auxquels la SNP contribuera sont : ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ; ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : L'objectif du PNUD décrit dans le Plan stratégique 2022-2025 et au-delà, le PNUD accompagnera les pays vers la concrétisation des ODD en élaborant des programmes de pays qui tiennent compte des choix nationaux de développement et font de l'éradication de la pauvreté leur priorité		
Objectif du programme PMF/OP8 : Renforcer les approches de gestion intégrées des écosystèmes terrestres à travers des technologies innovantes, durables et appropriées en vue de relever les défis environnementaux mondiaux en prônant l'égalité de genre au profit des communautés résilientes		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification
<u>Initiative stratégique 1 :</u> Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	100 000 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM)	Rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de référence ; Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 3 :</u> Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone	500 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre atténuées/évités (indicateur de base 6 du FEM) Augmentation de 100 000 kW de la capacité installée d'énergie renouvelable grâce aux systèmes à l'échelle communautaire (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, etc.) 1 000 solutions adaptées localement promouvant les technologies à faible teneur en carbone (telles que les	Rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF

	technologies de biogaz nouvelles/modifiées, les fourneaux à haut rendement énergétique développés localement, les utilisations innovantes de l'énergie solaire/éolienne, etc.)	Examen de la Stratégie nationale du programme (Apport du CNP)
<u>Initiative stratégique 4 :</u> Coalitions de gestion des produits chimiques et des déchets au niveau local et mondial	50 recommandations politiques ou initiatives de plaidoyer liées à la pollution d'origine tellurique résultant du projet PMF 20 coalitions locales à mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets renforcées et/ou établies	Rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Partenariat stratégique avec l'IPEN et les partenaires nationaux de Mercury GOLD, Rapport annuel de suivi (AMR), base de données mondiale, Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 7 :</u> Renforcer l'inclusion sociale	200 000 personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) 20 projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 10 projets qui démontrent des modèles de participation (a) des peuples autochtones, (b) des jeunes et (c) des personnes handicapées. 5 subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes ; 3) les groupes de peuples autochtones 50 000 (montant de la subvention) du portefeuille total de subventions obtenu par 1) des femmes ou des groupes de femmes ; 2) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes ; 3) des groupes de peuples autochtones	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 8 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances	50 projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises 20 événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales 15 référentiels de connaissances en ligne développés dans le cadre du projet PMF 10 examens d'impact nationales/internationales réalisées avec des preuves de l'impact du PMF et des leçons apprises. 10 échanges Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national

10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

1. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
Maimouna MARIKO	
Thierno Seydou DIARRA	
Adama ZERBO	
Bintou DIALLO	
Idrissa TRAORE	
Goundo KOUYATE	
Hady SANGARE	
Noumoukounda SISSOKO	
Abdoulaye TRAORE	
Alidji GUITTEYE	
Amidou GOITA	
Diénébou DIALLO	

ANNEXES (facultatif)

Annexe 1 : Processus d'évaluation de référence du paysage (c.-à-d. documents d'appui, y compris les mises à jour de l'OP7)

Annexe 2 : Détails à l'appui des partenariats de cofinancement et des mécanismes de mise en œuvre spécifiques à chaque pays

Annexe 3 : Description de la stratégie nationale pour la participation au partenariat mondial de cofinancement avec la phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC (GSI) financée par le BMUV IKI allemand, conformément aux objectifs 3, 21, 22 et 23 du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF). (2023-2028).



Annexe 4 : Description de la stratégie paysagère pour la participation au partenariat mondial de cofinancement avec le développement communautaire et la gestion des connaissances pour l'initiative Satoyama (COMDEKS) Phase 4 financée par le gouvernement du Japon (2023-2027).

Annexe 5 : Description de la stratégie nationale pour la participation au partenariat mondial de cofinancement avec la phase 3 du programme d'adaptation à base communautaire (ABA) financé par le gouvernement australien DFAT (2022-2027).